

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 3
---	---	--

Date de convocation : 23 septembre 2026

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 29 septembre 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,
Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-09-29-CM-19 :

**Actualisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Taxe Générale sur les Activités
Polluantes (TGAP) appliquées à la facturation de la Redevance Spéciale (RS).**

Rapporteur : Monsieur Laurent BOVI

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU la Loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 mars 2015 instituant la Redevance Spéciale
sur le territoire de Metz Métropole,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2025 portant révision annuelle des
tarifs de Redevance Spéciale pour l'exercice 2026,
CONSIDERANT la nécessaire sécurisation juridique des actes et la nécessité d'actualiser le taux
de TVA ainsi que le tarif de la TGAP,

APPROUVE la modification des tarifs de Redevance Spéciale pour les redevables collectés en
bennes :

Tarif pour 1 tonne		
Tarif HT	TGAP	TVA
65,66€	16,00€	5,5%
TOTAL TTC pour 1 tonne		86,15€

nrf 5

Metz, le 30 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20260929-2026-09-DC19-DE

Numéro de l'acte : 2026-09-DC19

Date de décision : mardi 29 septembre 2026

Nature de l'acte : DE

Objet : Actualisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquées à la facturation de la Redevance Spéciale (RS).

Classification : 8.3 - Voirie

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 01/10/2026

Numéro AR : 057-200039865-20260929-2026-09-DC19-DE

Document principal : 99_DE-19.pdf

Historique :

01/10/26 09:43	En cours de création	
01/10/26 09:51	En préparation	Catherine DELLES
01/10/26 10:41	Reçu	Catherine DELLES
01/10/26 10:42	En cours de transmission	
01/10/26 10:46	Transmis en Préfecture	
01/10/26 10:51	Accusé de réception reçu	

